

L'agriculture dans les SCoT

Le SCoT Caen-Métropole

OBSERVATOIRE
ENVIRONNEMENT

Septembre 2016

Le SCoT
Caen-Métropole
en chiffres
en 2013

143 communes

900 km²

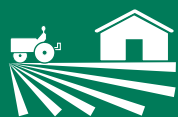
338 270 habitants

10 EPCI

P rincipal pôle urbain de la Basse-Normandie, le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen Métropole valorise 72 % de sa surface en production agricole, ce qui correspond à la moyenne du Calvados, département où l'occupation agricole du sol est parmi les plus importantes en France. La plaine de Caen, célèbre pour ses sols limoneux profonds de grande qualité agronomique, favorise les systèmes exportateurs de grandes cultures (céréales, betterave, lin, oléo-protéagineux...) tout en maintenant une diversité de paysages avec 22 % des surfaces en herbe : l'élevage, bien qu'en recul, est encore bien présent dans les marais de la Dives et au sud-ouest du territoire.

Ce double dynamisme urbain et agricole induit de fortes pressions foncières : limiter la consommation d'espace pour l'habitat, les infrastructures ou les zones d'activités constitue la priorité du SCoT approuvé en octobre 2011. Dans ce contexte, les nouvelles formes d'agriculture valorisant des produits locaux peinent encore à se frayer une place.

L'agriculture
dans le SCoT
Caen-Métropole



827
exploitations agricoles,

- 50 %
par rapport à 1988

Surface Agricole Utile
(SAU*) :

65 391 hectares,
- 8 %
par rapport à 1988



Unité de Travail Annuel
(UTA*) :

2 466 unités,
- 50 %
par rapport à 1988

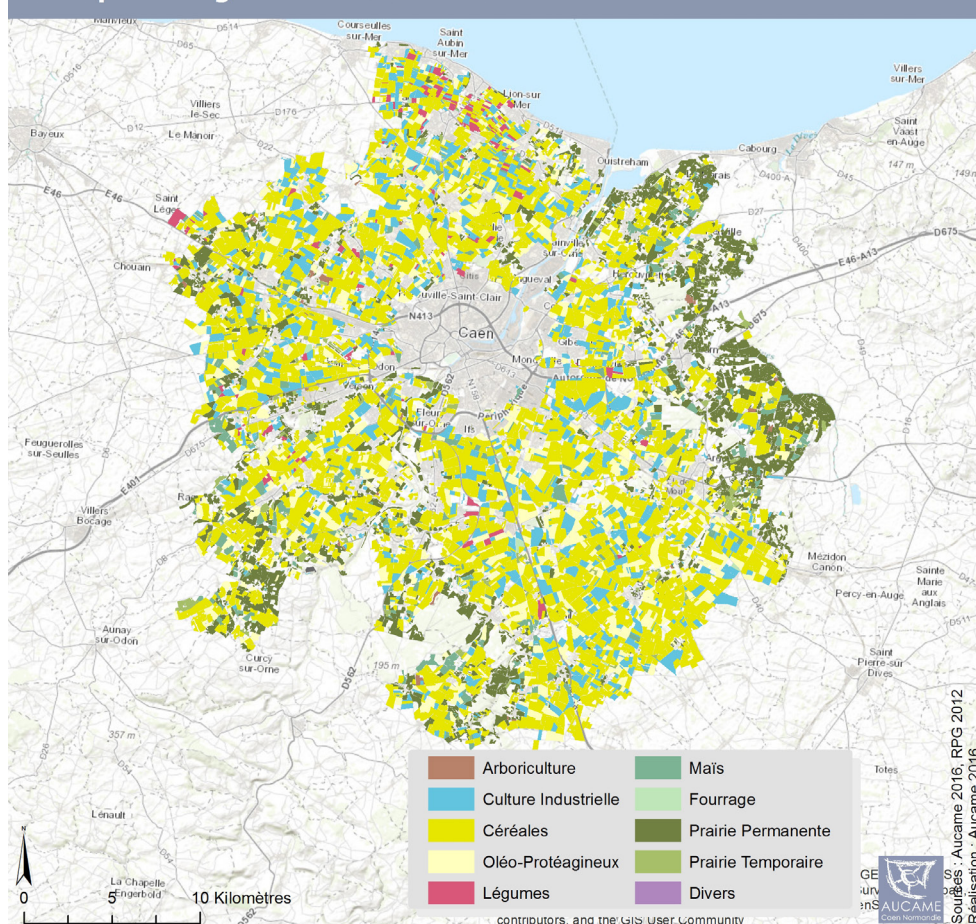


Unité Gros Bétail (UGB*) :

27 769 unités,
- 25 %
par rapport à 1988

* Voir définitions p.4

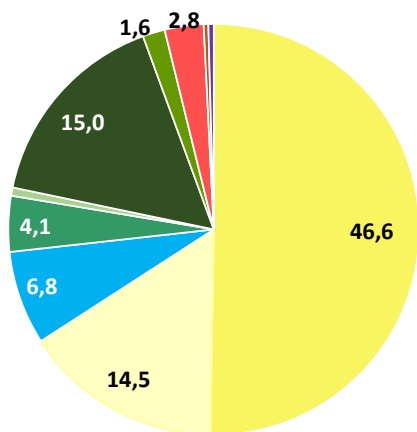
Occupation agricole du sol en 2012



Sources : Aucame 2016, RPG 2012
Réalisation : Aucame 2016

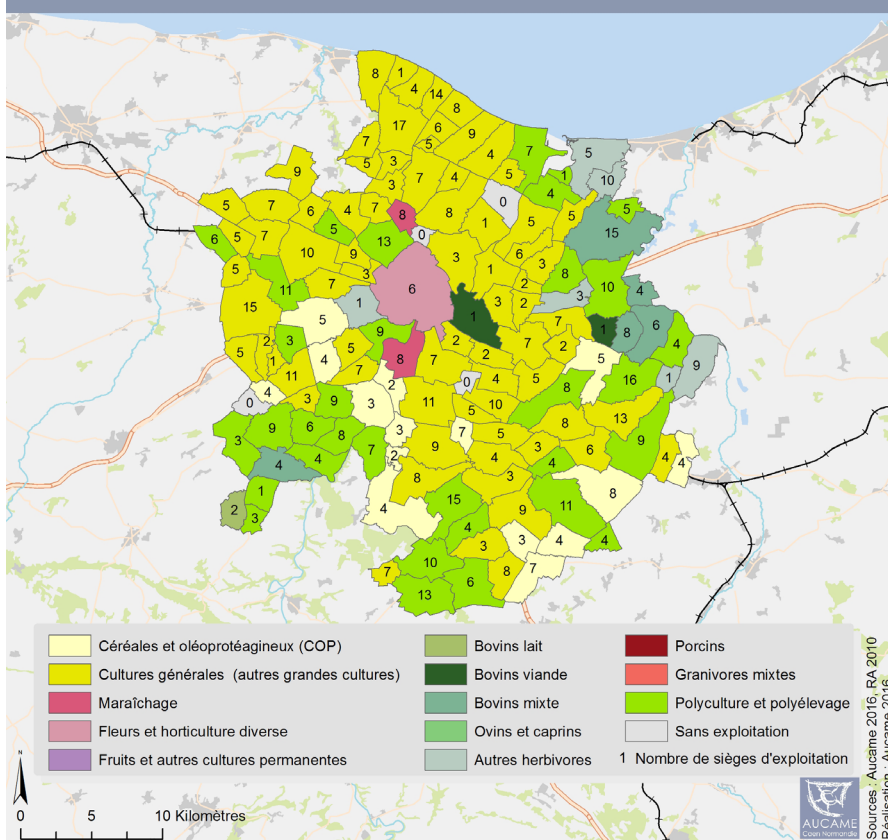


Occupation agricole du sol en 2012



- Céréales
- Culture industrielle
- Fourrage
- Prairie Temporaire
- Verger
- Oléo-Prot
- Maïs
- Prairie Permanente
- Légume
- Divers

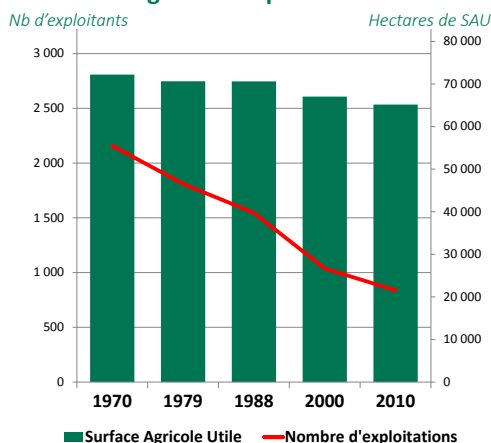
Orientation technico-économique de la commune



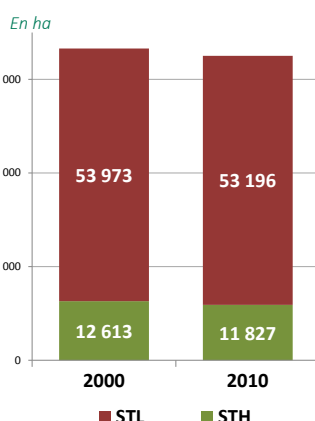
La carte ci-dessus représente l'activité agricole principale et le nombre de sièges d'exploitations par commune. On retrouve l'orientation des grandes cultures de la plaine de Caen, bordée par deux franges de polyculture et polyélevage, où les exploitations sont nettement plus nombreuses. Les exploitations de plus de 200 hectares, qui représentent la moitié de la SAU du SCoT, sont majoritairement céréalières. La ville de Caen ne dispose pas de ceinture marâtchère périurbaine, mais d'une couronne légumière atomisée entre 20 et 40 km de la ville.

Les productions de la plaine, majoritairement exportées, façonnent un paysage agroindustriel marqué par la présence d'une sucrierie, de deux usines de teillage de lin (destination première : la Chine), de nombreux stockages et du port de Caen Ouistreham, mobilisé par des céréales notamment à destination des pays du Maghreb.

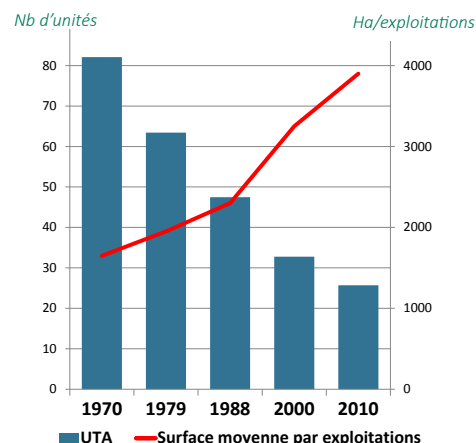
Évolution de la surface agricole utile (SAU) et du nombre d'exploitations agricoles depuis 1970



Répartition de la superficie toujours en herbe (STH) et des terres labourables (STL)



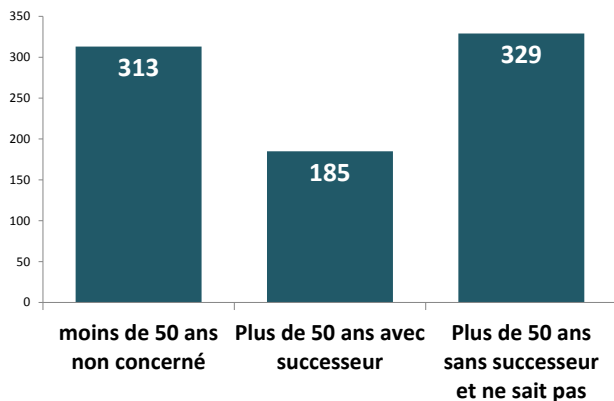
Évolution des unités de travail annuel (UTA) et du nombre d'hectares par exploitations



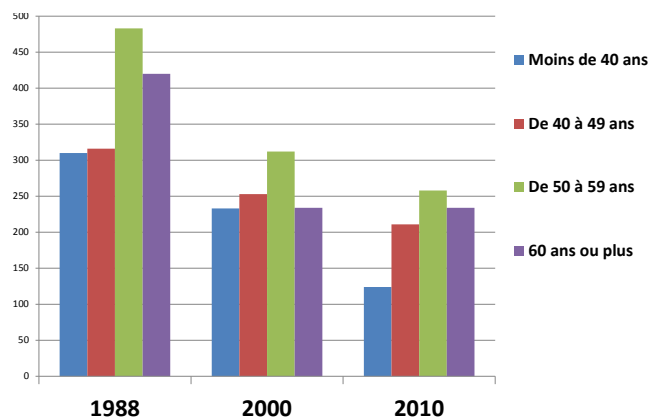
Le SCoT de Caen Métropole est emblématique de l'évolution agricole française de façon très marquante : depuis 1970, le nombre des exploitations agricoles et le nombre d'actifs agricoles ont été divisés par trois. En conséquence, dans le même temps, la surface moyenne des exploitations est passée de 33 hectares à 78, une partie des surfaces toujours en herbe ont été labourées et la mécanisation a fortement augmenté, tant par le biais des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun) que par l'intensification des investissements. Ce mouvement n'est pas étranger à la fragilité financière des exploitations.

Le secteur agricole, qui a perdu près de 3 000 emplois depuis 1970, a perdu aussi 8 % de sa surface par la croissance de l'urbanisation. Si l'augmentation des rendements a pu compenser un temps cette diminution des moyens de production, on arrive aujourd'hui à un palier. Désormais, étalement urbain signifiera diminution de la production agricole et alimentaire.

Succession des exploitations agricoles en 2010



Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation



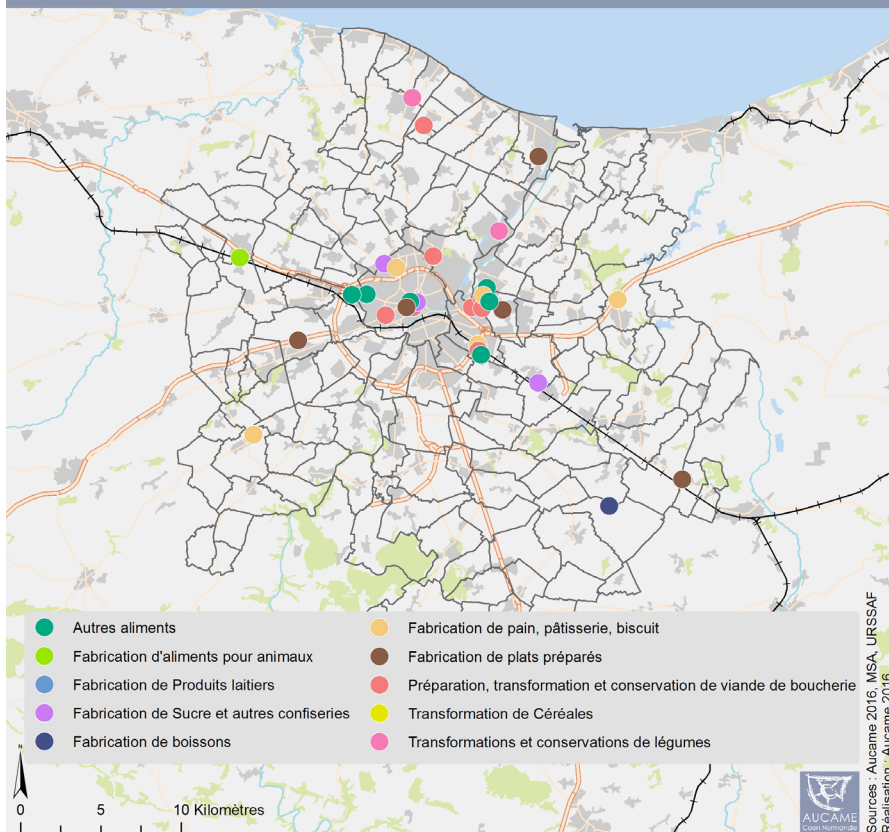
Les graphiques ci-dessus donnent des indications sur la pérennité de l'activité agricole. A gauche, on constate que les agriculteurs de plus de 50 ans qui connaissent leur successeur sont très minoritaires (185 contre 329). La pyramide des âges à droite permet de visualiser le vieillissement des chefs d'exploitation depuis 1988 : aujourd'hui, les agriculteurs de moins de 40 ans représentent 15 % de la population agricole alors que ceux de plus de 60 ans en représentent 29 %. Cette répartition est inversée relativement à tous les autres secteurs professionnels en France.

Paysages agricoles du territoire de Caen-Métropole



Source photos : DRE BN

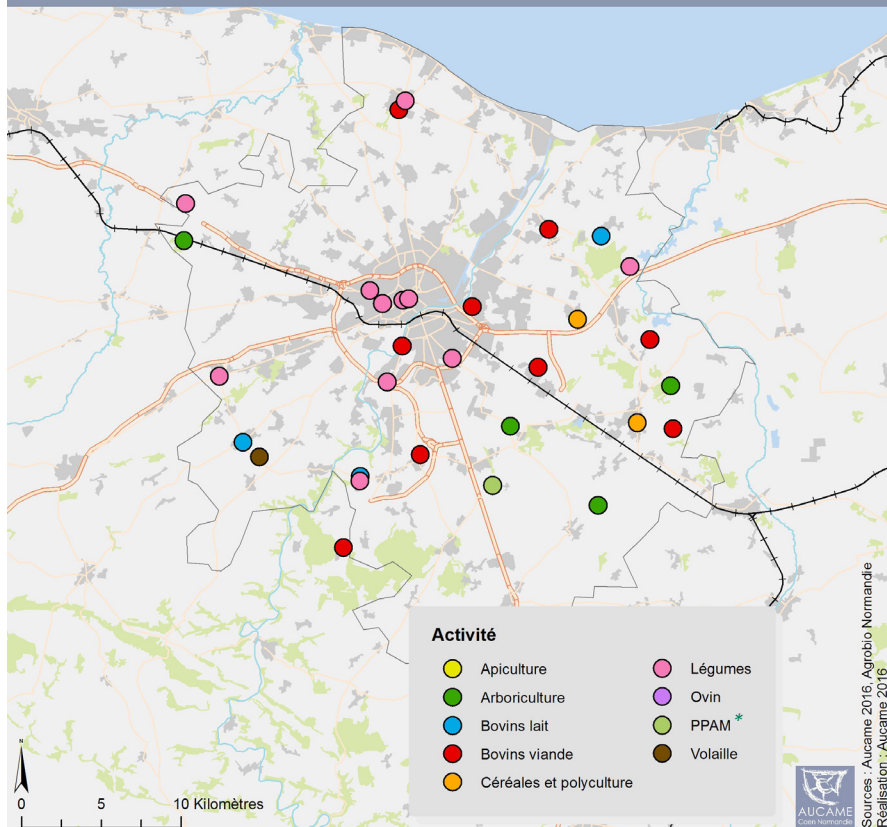
Etablissements de transformation



Fort de productions à la fois spécialisées (céréales, cultures industrielles) et diversifiées, le territoire du SCoT Caen-Métropole concentre une activité agroalimentaire dans plusieurs secteurs, de la viande à la céréale, les matières premières connaissent de nombreuses transformations.

L'essentiel de l'activité se concentre dans la ville de Caen et sa périphérie. Les types de transformations sont plutôt hétérogène, de la viande, aux céréales en passant par les légumes ou des plats préparés. Le SCoT concentre donc 45 établissements de transformations, fabrications et conservations, totalisant 1 162 emplois. L'activité agroalimentaire s'insère dans le périmètre du SCoT comme un élément structurant du territoire et de l'agriculture.

Exploitations en agriculture biologique



*PPAM : plantes à parfum, aromatiques ou médicinales

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

30 exploitations
(3,5 %) en
agriculture
biologique



Source : Agribio Normandie

soit **9 %**
des exploitations biologiques du
Calvados sur 17 % de la SAU.

Deux activités se distinguent :
le **maraîchage** (11 exploitations)
et l'**élevage** (11 exploitations)



40 opérateurs :

21 producteurs ¹

15 transformateurs ²

4 distributeurs ³

Source : Agence-bio, juin 2015

¹ Producteurs : agriculteurs qui produisent, transforment et vendent à la ferme.

² Transformateurs : boulangeries, boucheries, crémeries...

³ Distributeurs : négociants, grossistes, revendeurs sur les marchés.

Les enjeux agricoles de Caen-Métropole

- Le foncier** reste l'enjeu primordial du SCoT Caen Métropole : au-delà de la limitation de la consommation d'espace, enjeu désormais partagé par les collectivités, un travail sur les franges urbaines reste à faire pour aménager les limites paysagères de la ville et pour faciliter l'installation de porteurs de projets en agriculture de proximité.
- L'environnement** devient aussi un enjeu partagé par les urbains et les ruraux : la qualité de l'eau, de l'air et des sols est directement liée aux produits phytosanitaires employés, au renouvellement du bocage, aux techniques culturales et au maintien des continuités vertes et bleues à travers les villes et les champs. La préservation de la biodiversité et la variété des unités paysagères du territoire renforce de plus les atouts touristiques du littoral, de la vallée de l'Orne et des lieux de mémoire.
- L'économie productive** que constituent l'agriculture et l'agro-alimentaire est potentiellement créatrice d'emplois si de nouveaux agriculteurs s'installent sur de petites surfaces et permettent la création

de filières innovantes en produits locaux. La filière exportatrice (céréales, lin, betterave, colza...) n'est pas menacée par ces nouvelles filières alimentaires de qualité et peut au contraire en bénéficier, grâce au rapprochement entre les habitants et leur agriculture : l'interconnaissance aide à préserver les exploitations agricoles proches des franges urbaines, en créant un attachement paysager et un lien social.

- La planification** représente à la fois un enjeu et un outil pour mettre en œuvre tous ces enjeux majeurs. En plus du rôle structurant du SCoT, le développement de l'agriculture peut bénéficier de dispositifs spécifiques au territoire : la feuille de route agriculture du Pôle métropolitain, un éventuel plan local de l'agriculture, le maintien des exploitations maraîchères sur les communes concernées... À toutes les échelles, des actions planifiées sont possibles : une gouvernance transversale aux divers niveaux du territoire et aux acteurs (élus, agriculteurs, entreprises, associations, chercheurs...) permet en général l'élaboration de stratégies à la fois partagées et opérationnelles.

Définitions INSEE et AGRESTE

Exploitations agricoles : Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- Produire des produits agricoles ;
- Avoir une gestion courante indépendante ;
- Atteindre certains seuils en superficie, production ou nombre d'animaux.

SAU (Surface Agricole Utile) : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

UTA (Unité Travail Annuel) : L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. (une année culturelle).

UGB (Unité Gros Bétails) : Les UGB « alimentation totale » qui comparent les animaux en fonction de leur consommation totale d'aliments (grosiers et/ou concentrés). Elles concernent tous les animaux.

Réalisation & mise en page : Aucame 2016

Contact : as.boisgallais@aucame.fr

Directeur de publication : Patrice DUNY

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN

02.31.86.94.00 / contact@aucame.fr

www.aucame.fr



AUCAME
Caen Normandie